



Canadian Nuclear  
Safety Commission

Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

CMD 19-M30.3

Date: 2019-10-02

File / dossier : 6.02.04

Edocs pdf : 6014560

**Written submission from  
the Grand Conseil de la  
Nation Waban-Aki**

**Mémoire du  
Grand Conseil de la  
Nation Waban-Aki**

**Regulatory Oversight Report for  
Canadian Nuclear Power  
Generating Sites: 2018**

---

**Rapport de surveillance  
réglementaire des sites de centrales  
nucléaires au Canada : 2018**

---

Commission Meeting

Réunion de la Commission

**November 6, 2019**

**Le 6 novembre 2019**

*This page was intentionally  
left blank*

*Cette page a été intentionnellement  
laissée en blanc*

## COMMENTAIRES DU BUREAU DU NDAKINA DU GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI RELATIVEMENT AU RAPPORT DE SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DES SITES DE CENTRALES NUCLÉAIRES AU CANADA : 2018

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) suit avec intérêt les activités de déclassement des installations de Gentilly-2 qui est située sur le Ndakina, à proximité de la communauté de Wôlinak. Notons qu'en 2018, nous avons aussi été consultés à propos du prolongement d'un émissaire des effluents liquides des installations de Gentilly.

Dans ce contexte, nous avons analysé le *rapport de surveillance réglementaire des sites de centrales nucléaires au Canada : 2018* soumis par la Commission nucléaire canadienne et plus spécifiquement la section qui concerne les installations de Gentilly-2. Notre approche a visé, en considération du contexte de la Nation W8banaki et des activités pratiquées par ses membres à proximité des installations, à évaluer les interfaces possibles avec les domaines de sûreté et de réglementation. Nous avons fournis des commentaires concernant les domaines où des interfaces pourraient affecter les droits et intérêts des W8banakiak ou faire l'objet de préoccupations.

### CONTEXTE DE LA NATION W8BANAKI

La Nation W8banaki regroupe actuellement plus de 3000 membres répartis en deux communautés : Odanak et Wôlinak. La première est située en bordure de la rivière Saint-François (Alsig8ntegw) face à la municipalité de Pierreville. La seconde est située près de la ville de Bécancour, aux abords de la rivière Bécancour (W8linaktegw) et à environ à 13 km de la centrale nucléaire de Gentilly. Cette communauté est donc située près de la centrale et elle est la plus concernée par les activités qui s'y déroulent. Par ailleurs, plusieurs membres qui résident hors-communauté sont domiciliés sur le territoire de la MRC de Bécancour.

Certains W8banakiak pratiquent des activités traditionnelles dans les environs de la centrale nucléaire de Gentilly. Dans un rayon de 20 km autour de la centrale, nous avons relevé des activités de chasse, de pêche, de trappage et de cueillette. Le tableau suivant présente les ressources utilisées en fonction de l'activité pratiquée.

Activités	Ressources
Chasse	Cerf de Virginie, orignal, ours noir, gâlinotte huppée, lièvre d'Amérique, bernache du Canada, canard et oies des neiges
Trappage	Belette, hermine, marte, vison, pécan, rat musqué, castor, loutre de rivière et lynx
Pêche	Doré (noir ou jaune), achigan (grande ou petite bouche), barbotte et barbue, esturgeon (noir ou jaune), perchade, brochet (grand, etc.), omble de fontaine (truite mouchetée)
Cueillette	Ail des bois (ail sauvage), airelle fausse myrtille (bleuet), champignons (toutes espèces), ronce du Mont Ida (framboisier), fraisier de Virginie,

	matteuccie fougère-à-l'autruche (tête de violon), ronce du Canada (mûrier), bouleau blanc (bouleau à papier), cerisier de Virginie (cerisier à grappes), coptide du Groenland (savoyane), frêne noir, gaulthérie couchée (thé des bois), foin d'odeur, lédon du Groenland (thé du Labrador), plantain majeur (grand plantain), quenouille, sumac vinaigrier (vinaigrier), thuya occidental (cèdre)
--	--

Ce contexte permet de bien comprendre de quelles façons la Nation W8banaki et, plus particulièrement la communauté de Wôlinak, pourrait être exposée aux effets engendrés par les activités de déclasserement de la centrale. Cela nous permet aussi de bien cibler les domaines importants suivis par la Commission nucléaire canadienne.

#### **DOMAINES IMPORTANTS SUIVIS PAR LA COMMISSION CANADIENNE DE SURETÉ NUCLÉAIRE (CCSN)**

Certaines activités reliées principalement à trois domaines suivis dans le cadre de ce rapport pourraient engendrer des impacts sur les droits des W8banakiak.

Tout d'abord, le domaine de la radioprotection et plus spécifiquement le contrôle des dangers radiologiques et la dose estimée pour le public sont d'intérêt pour nous. Advenant le cas où la dose de rayonnement annuel dépassait la dose réglementaire, la santé des W8banakiak pourrait être affectée surtout en considérant la proximité de la communauté de Wôlinak. **Nous constatons que la CCSN a conclu qu'Hydro-Québec a respecté les objectifs de rendement et les exigences réglementaires applicables, notamment une dose de rayonnement estimée au public très inférieure à la dose réglementaire.**

Le domaine relatif à la protection de l'environnement et plus particulièrement les activités de contrôle des effluents et des émissions, ainsi que l'évaluation des risques environnementaux représentent aussi des enjeux pertinents pour la Nation. En effet, les effluents ou les émissions pourraient affecter les ressources récoltées (poissons, gibiers, etc.) par une intégration de contamination radiologique du réseau trophique. Une telle contamination pourrait affecter la confiance des W8banakiak envers la ressource, ou directement la santé des W8banakiak qui consomment cette dernière. **Nous constatons que la CCSN a observé que tous les rejets aériens et liquides provenant de Gentilly-2 sont demeurés sous les limites réglementaires et en deçà des seuils d'intervention établis.**

De même, le domaine de la gestion des urgences est un autre aspect qui répond à des préoccupations de la Nation. Une urgence nucléaire à Gentilly-2 pourrait affecter de façon importante la sécurité et la santé des W8banakiak. **Nous constatons que la CCSN juge le degré de préparation d'Hydro-Québec comme étant adéquat, notamment en fonction du fait qu'un événement radiologique n'aurait pas d'effet à l'extérieur de la zone d'exclusion.**

À la lecture du rapport, nous comprenons que les domaines de suivis soulignés ci-dessus ont obtenu la cote satisfaisante et qu'aucun rapport initial d'événement mettant en cause Gentilly-2 n'a été présenté à la

Commission de janvier 2017 à juin 2018. Dans cette perspective, nous sommes satisfaits du contenu du rapport et nous n'avons pas de préoccupation spécifique à émettre quant à la performance de l'opérateur. Néanmoins, considérant le contexte de la Nation exprimé ci-dessus, nous tenons à continuer d'être informés des suivis réalisés.